

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE**  
**DU LUNDI 23 DECEMBRE 2019**  
**A 20.00 HEURES**

Le Conseil Communal et le Conseil de l'Action sociale, réunis sur convocation du Collège Communal à l'effet de délibérer sur les points repris ci-après :

Les convocations datées du 13 décembre 2019 ont été remises par porteur à Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil afin qu'elles leur parviennent le 13 décembre, soit sept jours francs avant la séance.

**Pour le Conseil communal :**

**Présents :** Mme V. DEJARDIN, Bourgmestre ;  
M. L. DELHEZ, M. A. SCHILS, M. J. SOUPART et M. S. BOLMAIN, Échevins ;  
Mme M. DEFAAZ, Conseillère communale et Présidente du CPAS ;  
M. S. GRANDFILS, Conseiller communal et Président d'Assemblée ;  
M. A. DEROME, M. J. CHANTEUX, Mme S. GENTEN, Mme J. DENIS, M. V. CHARPENTIER, M. M. DENARD, M. G. SCHMITS, M. P. GREGOIRE, Mme A. CLOOS, et M. P. MOERIS, Conseillers communaux.  
M. D. MARTIN, Directeur Général

**Pour le Conseil de l'action sociale :**

**Présents :** Mme J. HERCOT, ~~M. L. LO PRESTI~~, Mme C. BECKER, Mme B. COLLETTE-BAELE, M. V. CHARPENTIER, Mme G. GLOESENER-PETIT, M. M. BOURGEOIS, ~~M. A. SCHYNS~~, Conseillers de l'Action Sociale;  
Mme P. ROMBACH, Directrice générale.

**Excusés :** M. L. LO PRESTI et M. A. SCHYNS

## Séance publique

1. Rapport sur les synergies et les économies d'échelles entre la commune et le CPAS – Prise d'acte
2. CPAS – Projection de la politique sociale locale – Budget – Exercice 2020 - Discussion

La séance est ouverte à 20h03'.

Monsieur Alain Derome, Conseiller communal, arrive en séance à 20h04'.

### **1. Rapport sur les synergies et les économies d'échelles entre la commune et le CPAS – Prise d'acte**

## **RAPPORT ANNUEL SUR LES SYNERGIES ENTRE LA VILLE ET LE C.P.A.S.**

En application de l'article 26bis, §6 de la loi organique des C.P.A.S. du 08 juillet 1976 relatif à l'établissement d'un rapport annuel sur les synergies existantes et à développer entre la Ville et le C.P.A.S.

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 28 mars 2019 fixant le canevas et le processus à suivre, nous soussignés Monsieur Denis MARTIN, Directeur général de la Ville et Madame Pauline ROMBACH, Directrice générale du C.P.A.S., attestons que ce rapport a été rédigé par nos soins et a reçu un avis du CODIR commun du 21 octobre 2019, un avis du Comité de concertation Ville/C.P.A.S. du 21 octobre 2019.

Il a été présenté par Madame Mélanie Defaaz, Présidente du CPAS, et l'Assemblée commune à l'unanimité valide le tableau tel que repris ci-après :

### **Tableau de bord des synergies réalisées et en cours**

SYNERGIES	OBJECTIF	MODE	PILOTE	FORMALISATION	MOYENS H. ET F.	RESULTAT ATTENDU	DELAI
Via l'échevinat des travaux, le service des travaux de la commune prend en charge l'entretien courant du patrimoine du C.P.A.S. et des petits déménagements	M	D	AC	À faire :  Réaliser une Convention de collaboration.	Un temps de travail de 5H00 par mois, en moyenne, pour le service des travaux (selon les demandes et les besoins du C.P.A.S.).	Economie en termes de temps et d'argent pour le C.P.A.S..	Synergie mise en place.
Utilisation commune du matériel	M	D	AC	À faire :  Réaliser une	/	Economie financière pour le C.P.A.S..	Synergie mise en place

service des travaux				Convention de collaboration.			
Utilisation, à titre gratuit, des locaux communaux pour les besoins du C.P.A.S.	S + M	D	C	À faire :  Réaliser une Convention de collaboration.	/	Permet de réaliser des formations/réunions pour les bénéficiaires et le personnel (impossible au vu des locaux du C.P.A.S.).	Synergie mise en place
Mise à disposition à la Ville, d'ouvriers ou de techniciens de surface engagés par le C.P.A.S., dans le cadre de l'article 60 §7 de la loi organique du 08/07/1976	S + P + M	C	C + AC	Convention de mise à disposition pour chaque contrat	*Pour le C.P.A.S., le contrat E1 + une A.S. et une A.A. pour le suivi.  *Pour la Ville, 500 € / mois / contrat + encadrement S.T..	Pour le C.P.A.S., permettre aux bénéficiaires de leur donner l'opportunité d'acquérir une expérience professionnelle.  Pour la Ville, gain au niveau du coût (500€ / mois).	Synergie mise en place
Le logement d'urgence se trouve dans un bâtiment appartenant à la Ville : gestion sociale par le C.P.A.S.	S + M	D	C	Bail de location	* Une A.S. gère le logement d'urgence.  * Le C.P.A.S. paie un loyer et des charges pour 4.720,54 € (année 2018) dont le loyer s'élève à 245,18 €/mois.	Matière gérée par le C.P.A.S..	Synergie mise en place
Le C.P.A.S. utilise le journal communal (InforLimbourg) pour son information à la population	S + P + M	D	AC	Contact avec la personne responsable de la communication au sein de la Ville.  Réaliser une Convention de collaboration.	Une employée communale gère le journal communal.	Information à l'ensemble des citoyens limbourgeois.	Synergie mise en place
Site internet commun entre la Ville et le C.P.A.S.	S + P + M	D	AC	Contact avec la personne responsable de la communication au sein de la Ville.  Réaliser une Convention de collaboration.	Une employée communale gère le site internet.	Information à l'ensemble des citoyens limbourgeois.	Synergie mise en place
Collaboration avec le P.C.S. pour le projet « Été solidaire, je suis partenaire »	S + M	C	AC	À faire :  Réaliser une Convention de collaboration.	*L'équipe du P.C.S.  *Une A.S. du service d'ISP  * Service des	Permettre à des jeunes d'acquérir une expérience professionnelle en alliant les expériences du P.C.S. et du	Synergie mise en place

					travaux *Bénévoles  *Subside de la R.W. pour l'engagement des jeunes.	service d'insertion socioprofessionnelle du C.P.A.S..	
Communication régulière et partenariat avec le P.C.S. au sujet des différentes activités mises en place au sein de l'AMI	S + P + M	C	AC	À faire :  Réaliser une Convention de collaboration.	*L'équipe du P.C.S.  *Le service social	Permettre au C.P.A.S. d'informer ses bénéficiaires sur l'ensemble des activités proposées à l'AMI afin que ces derniers puissent y participer.	Synergie mise en place
Collaboration avec l'Echevinat de la Jeunesse en ce qui concerne l'école des devoirs (personnel du C.P.A.S.)	S + P + M	C	AC	À faire :  Réaliser une Convention de collaboration.	* Un temps de travail de 6H00 par semaine, en moyenne, pour l'employée du C.P.A.S. (Echelle B3)	Economie pour la Ville d'un engagement supplémentaire.	Synergie mise en place
Une assistante sociale est renseignée comme « Handicontact ». De cette manière, cette matière est gérée par le C.P.A.S. (remis par la commune)	S + P	D	C	À faire :  Réaliser une Convention de collaboration.	*Une A.S. est renseignée comme « Handicontact » et se déplace à la demande des personnes (5 demandes / mois en moyenne + contacts journaliers avec les citoyens pour des demandes d'informations ponctuelles)  *Logistique : ordinateur portable (489,00 €) et connexion internet (5,00 € / mois)	Le C.P.A.S. assure la mission sociale qui incombe à la Ville.	Synergie mise en place
Participation du C.P.A.S. à la Discipline 2 (Plan d'Intervention Psychosociale) du Plan d'Urgence Communal	S	C	C + AC	Réalisation du Plan monodisciplinaire D2 « Volet Psychosocial » faisant partie du Plan général d'urgence et d'intervention communale	*L'ensemble du personnel de la Ville et du C.P.A.S. y compris les politiques.	Synergie entre le personnel communal et du C.P.A.S. afin de permettre un travail efficace au bénéfice de la population.	Synergie mise en place
Création d'un service interne commun pour la prévention et la	P + M	C	AC	* Comité de concertation syndicale	*Conseiller en prévention : Une employée de la Ville.	Economie financière.	Synergie mise en place

protection au travail.  Conseiller en prévention unique pour les deux administrations plus une personne de confiance au sein de la commune et une personne de confiance au sein du C.P.A.S.				* Comité de concertation Ville/C.P.A.S.  * Délibérations des organes décisionnaires	* Personnes de confiance : Une employée de la Ville et une employée du C.P.A.S..		
Marché public conjoint en ce qui concerne les assurances	M	C	C + AC	Délibération du Conseil de l'Action Sociale arrêtant le principe de la passation du marché public conjoint, approuvant les conditions du marché et désignant le pouvoir adjudicateur « pilote »	*Un employé de la Ville pour la gestion du marché public.  *Le Directeur général pour le suivi du dossier.	Economie financière et gestion du marché public (pouvoir adjudicateur pilote) par la Ville.	Synergie mise en place
Serveur commun	M	C	C + AC	Délibérations du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale	*Un employé de la Ville pour la gestion du marché public.  *Une employée de la Ville pour la mise en place et le suivi.  *Une employée du C.P.A.S. pour la mise en place et le suivi.	Economie financière et gestion du marché public par la Ville.	Synergie mise en place
Organisation commune de la réception du Nouvel-An pour le personnel	M	C	AC	À faire :  Réaliser une Convention de collaboration.	*Une employée de la Ville pour l'organisation de la soirée.  *Une employée de la Ville et une employée du C.P.A.S. pour les inscriptions.	Economie financière et resserrer les liens entre les deux institutions.	Synergie mise en place
Organisation de la formation conjointe	S + P + M	C	C + AC	Comité de Concertation de base dans le	*Une employée de la Ville pour gérer les	Economie financière et modalités	Synergie mise en place

relative au Brevet Européen de Premiers Secours				cadre de la législation sur le bien-être au travail du vendredi 10 mai 2019	modalités d'inscription.  * 55,25 € / personne pour 3 jours de formation.	d'inscription gérées par la Ville.	
Subsides A.P.E. : cession des points du C.P.A.S. à la Ville (13 points) → confirmation pour 2020	M	D	C	Procès-verbal du Comité de concertation Ville/C.P.A.S.  + Délibération du Conseil de l'Action Sociale  + Délibération du Collège communal	*La valeur du point en 2019 est de 3114,85 €.	Permet à la Ville le maintien de son personnel.	Synergie mise en place
Echange d'informations entre les deux entités concernant la recherche de personnel	P	C	C + AC	Echange entre la Directrice générale du C.P.A.S. et le service du personnel de la Ville.  À faire :  Réaliser une Convention de collaboration.	*Communication entre le service du personnel de la Ville et la Directrice générale du C.P.A.S..	Optimiser la recherche de personnel, notamment au vu des candidatures spontanées.	Synergie mise en place
La correspondance entre les deux entités circule en interne	P + M	C	C + AC	À faire :  Réaliser une Convention de collaboration.	*Une A.A. du C.P.A.S. fait circuler la correspondance entre les deux institutions.	Economie financière et de temps.	Synergie mise en place
Engagement d'un Directeur financier commun Ville/C.P.A.S.	S + P + M	C	C + AC	Délibérations du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale + Elaboration d'une Convention	*Un employé de la Ville ainsi que le Directeur général de la Ville gèrent les modalités de recrutement.  *Collège communal et Bureau Permanent.  *Pour le C.P.A.S., l'engagement représente un coût moyen de 20.000,00 € pour l'année 2020.	Le DF commun sera à temps plein au sein de la commune.  Gain financier par rapport au Receveur régional.	Synergie en cours de préparation (Engagement prévu pour le 01/01/2020)

					<p>*Pour la Ville, l'engagement représente un coût moyen de 80.000,00 € pour l'année 2020.</p> <p>(Le coût précis sera connu lors de l'engagement au vu des années d'ancienneté du candidat choisi)</p>		
Mener le projet d'une cité administrative commune aux deux institutions	S + P + M	C	C + AC	<p>Organisations de réunions régulières</p> <p>+ Délibérations du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale</p> <p>+ Elaboration d'une Convention</p>	<p>*Les Directeurs généraux des deux institutions.</p> <p>*L'ensemble des politiques de la Ville et du C.P.A.S..</p> <p>* L'aspect financier est à évaluer.</p>	Garantir l'efficacité et l'accessibilité de tous les services dans un bâtiment approprié, aux performances énergétiques basses, adapté aux personnes à mobilité réduite et facilement accessible à pieds, à vélo ou en voiture.	Synergie en cours de préparation
Lors de la rénovation du bâtiment du C.P.A.S., consulter les Echevins et le personnel de la Ville qualifiés et faire appel au service des travaux pour certaines tâches	M	C	C	Discussion lors du Comité de concertation	<p>*Echevin des travaux.</p> <p>*Service des travaux.</p> <p>* Directrice générale du C.P.A.S. et Présidente.</p> <p>* Auteur de projet.</p>	<p>Economie financière.</p> <p>Prendre les décisions appropriées au vu des expertises techniques.</p>	Synergie mise en place et toujours en cours
Consultation des Echevins et du personnel de la Ville qualifiés au vu de l'étude du projet « Carrière Bouhattes »	M	C	C	À faire	<p>*Echevin des travaux.</p> <p>*Directrice générale et Bureau Permanent.</p> <p>* Personnel de l'environnement et de l'urbanisme</p>	Réaliser un projet qui permettrait des économies financières pour la Ville et des recettes pour le C.P.A.S..	Synergie mise en place et toujours en cours

**LEGENDE** : satisfaction du citoyen (S), performance administrative (P), moyens (M), mode coopératif (C), mode délégué (D), C.P.A.S. (C), Administration communale (AC).

## Programmation des synergies projetées

- ✓ Développer de nouveaux marchés publics conjoints ;
- ✓ Lors des grandes chaleurs, organiser une distribution d'eau aux personnes âgées ;
- ✓ Mener une réflexion sur la création d'un « pôle énergie » regroupant du personnel communal et du C.P.A.S. ;
- ✓ Avec l'accord et à la demande de la personne, avertir le service logement de la Ville de l'existence d'une habitation de mauvaise qualité constatée par l'assistant social lors de ses visites à domicile ;
- ✓ Prévoir l'affichage actualisé des offres d'emploi via « les affichettes du jour » du FOREM à la Ville ;
- ✓ Elaborer une boîte à outils comportant des brochures traitant de thématiques concernant les deux institutions afin d'informer au mieux la population ;
- ✓ Réalisation d'un « Welcome Pack » pour les nouveaux arrivants ;
- ✓ Mettre en place des actions tournées vers la consommation locale, le tri des déchets et le zéro déchet ;
- ✓ Pouvoir assurer une permanence sociale délocalisée lorsque le besoin s'en fait sentir.

### Marchés publics attribués séparément par la commune au cours de l'année précédente (2018)

<b>Marchés publics ou groupe de marchés publics</b>	<b>Mode de passation</b>	<b>Montant (T.V.A.C.)</b>
Acquisition d'une camionnette pick-up	Centrale	29.507,08 € (montant du marché et engagé)
Acquisition d'un nettoyeur haute-pression	Procédure sans préalable négociée publication	4.150,30 € (montant du marché et engagé)
Acquisition d'un tracteur-tondeuse	Procédure sans préalable négociée publication	11.439,12 € (montant du marché et engagé)
Désignation d'un auteur de projet dans le cadre de la rénovation de l'ARVO	Procédure sans préalable négociée publication	21.000,00 € (montant du marché et engagé)
Acquisition de compteurs intelligents	Procédure sans préalable négociée publication	14.943,50 € (montant du marché et engagé)
Bail d'entretien des voiries 2018	Procédure Ouverte	200.000,00 € (montant du marché et engagé)
Acquisition d'un module et d'une tyrolienne pour la plaine de jeux	Procédure sans préalable négociée publication	20.000,00 € (montant du marché) 19.999,99 € (montant engagé)
Maintenance extraordinaire chargeur télescopique	Procédure négociée	7.811,93 € (montant du



	sans publication préalable	marché et engagé)
Acquisition des conduites nécessaires à la réfection du réseau d'eau Place Saint-Georges et Thier de Villers	Procédure négociée sans publication préalable	72.102,90 € (montant du marché et engagé)
Réfection de l'égouttage et de la voirie Thier de Villers - Tranche ferme n°5 - tranchée réseau eau	Procédure Ouverte	217.677,77 € (montant du marché) 239.445,55 € (montant engagé)
Réfection de l'égouttage et de la voirie Thier de Villers - Tranches fermes n°1 et n°3	Procédure Ouverte	766.981,84 € (montant du marché) 785.000,00 € (montant engagé)
Réfection de la Place Saint-Georges à Limbourg	Procédure Ouverte	1.277.551,80 € (montant du marché et engagé)
Extension caserne d'incendie	Procédure Ouverte	229.041,80 € (montant du marché) 250.000,00 € (montant engagé)
Réfection du sol du RDC de l'école de Limbourg	Procédure négociée sans publication préalable	4.943,20 € (montant du marché et engagé)
Acquisition de bornes escamotables pour la Place Saint-Georges	Procédure négociée sans publication préalable	110.448,20 € (montant du marché et engagé)
Maintenance de la pompe de surpression du Thier Hilettes	Procédure négociée sans publication préalable	7.433,27 € (montant du marché et engagé)
Remplacement de pneus de camionnettes du service des travaux	Procédure négociée sans publication préalable	697,11 € (montant du marché et engagé)
Remplacement de pneus de camions du service des travaux	Procédure négociée sans publication préalable	959,92 € (montant du marché et engagé)
Désignation d'un entrepreneur chargé de l'exhumation des corps au cimetière de Goé	Procédure négociée sans publication préalable	21.598,50 € (montant du marché et engagé)
Désignation d'un auteur de projet dans le cadre de la réfection de la rue de Villers	Procédure négociée sans publication préalable	40.000,00 € (montant du marché et engagé)
Entretien extraordinaire des Berges du Quartier du Vieux Moulin	Procédure négociée sans publication préalable	3.017,74 € (montant du marché) 3.319,51 € (montant

		engagé)
Prime de rattrapage 2ème pilier de pension (1984-2000) - Agents contractuels	Centrale ONSS	Marché 56.481,19 € (montant du marché et engagé)
Rénovation de l'Ecole communale de Bilstain et construction d'un préau	Adjudication ouverte	318.781,98 € (montant du marché) 380.000,00 € (montant engagé)
Réfection de la voirie et de l'égouttage de la Nouvelle Route à Bilstain	Adjudication ouverte	464.213,55 € (montant du marché) 490.000,00 € (montant engagé)
Sécurisation mur de soutènement Thier de Limbourg	Appel d'offre	97.000,00 € (montant du marché et engagé)
Collecte des immondices sur le territoire communal	Appel d'offre	200.000,00 € (montant du marché) 65.086,39 € (engagé pour 2018)
Achat de combustible pour l'administration communale	Procédure sans préalable	négociée publication 125.000,00 € (montant du marché) 50.931,75 € (engagé pour 2018)
Fourniture et pose d'un rail de sécurité dans le Thier de Limbourg	Procédure sans préalable	négociée publication 20.256,61 € (montant du marché et engagé)
Réalisation de divers marquages routiers	Procédure sans préalable	négociée publication 25.000,00 € (montant du marché et engagé)

**Marchés publics attribués séparément par le C.P.A.S. au cours de l'année précédente (2018)**

<b>Marchés publics ou groupe de marchés publics</b>	<b>Mode de passation</b>	<b>Montant (T.V.A.C.)</b>	<b>Date d'attribution</b>
Achat de trois chaises de bureau	Procédure sans préalable	négociée publication 1.121,67 €	02/07/2018
Analyse amiante	Procédure sans préalable	négociée publication 1.574,75 €	03/09/2018
Aménagement du bureau du rez-de-chaussée	Procédure sans préalable	négociée publication 473,45 €	05/03/2018
Aménagement du bureau du rez-de-chaussée	Procédure sans préalable	négociée publication 314,70	05/03/2018
Achat d'un frigo-congélateur	Procédure sans préalable	négociée publication 419,00 €	02/07/2018

Maintenance extraordinaire – Avenue Victor David 56 – Lot 1 (Chauffage)	Procédure négociée sans publication préalable	8.903,46 € Avenant : 667,80 €	05/03/2018 Avenant : 06/12/2018
Maintenance extraordinaire – Avenue Victor David 56 – Lot 2 (Sanitaire)	Procédure négociée sans publication préalable	7.880,73 € Avenant : 89,08 €	05/03/2018 Avenant : 06/12/2018
Maintenance extraordinaire – Avenue Victor David 56 – Lot 3 (Electricité)	Procédure négociée sans publication préalable	7.438,02 € Avenant : 765,32 €	05/03/2018 Avenant : 06/12/2018
Maintenance extraordinaire – Avenue Victor David 56 – Lot 4 (Tapisseries, peintures et revêtements de sols)	Procédure négociée sans publication préalable	42.194,17 € Avenant : 2.347,05 €	05/03/2018 Avenant : 03/09/2018
Maintenance extraordinaire – Avenue Victor David 56 – Lot 5 (Menuiseries extérieures)	Procédure négociée sans publication préalable	5.357,24 €	05/03/2018
Maintenance extraordinaire – Avenue Victor David 56 – Lot 6 (Faux-plafonds, cloisons, toitures et menuiseries)	Procédure négociée sans publication préalable	42.989,83 €	05/03/2018
Maintenance extraordinaire – Avenue Victor David 56 – Achat matériel pour la confection de la cuisine	Procédure négociée sans publication préalable	661,20 €	14/12/2018
Maintenance extraordinaire – Avenue Victor David 56 – Achat matériel pour la confection de la cuisine	Procédure négociée sans publication préalable	254,00 €	14/12/2018

### Tableau des marchés publics conjoints au cours de l'année précédente (2018)

<b>Marchés publics ou groupe de marchés publics</b>	<b>Type</b>	<b>Mode de passation</b>	<b>Montant</b>	<b>Date d'attribution</b>
Assurances	Services	Procédure négociée sans publication préalable	Lot 1 (Ville): 73.236,84 € TTC par an, soit 292.947,36 € TTC sur 4 ans. Lot 2 (CPAS): 10.676,95 € par an, soit 42.707,80 € TTC sur 4 ans.	09/07/2018

**Marchés publics attribués séparément pouvant faire, à l'avenir, l'objet de marchés publics conjoints**

<b>Marchés publics ou groupe de marchés publics</b>
Achat de combustible

**Marchés publics conjoints auxquels penser pour l'avenir**

<b>Marchés publics ou groupe de marchés publics</b>	<b>Type</b>
Avocats/Notaires	Services
Informatique	Services et Fournitures

## 2. CPAS – Projection de la politique sociale locale – Budget – Exercice 2020 - Discussion

### Budget 2020

#### BUDGET ORDINAIRE

##### En ce qui concerne les dépenses

##### **1) Dépenses du personnel :**

Les traitements du personnel tiennent compte des prévisions du Bureau du Plan et des évolutions de carrière.

En ce qui concerne les modifications au niveau du personnel pour l'année 2020, il faut noter :

- Le remplacement de deux travailleurs sociaux (réduction d'un quart temps chacun), par un travailleur social à mi-temps avec trois ans d'ancienneté pécuniaire ;
- L'échelle barémique du Directeur général d'un Centre Public d'Action Sociale à temps plein est égale à l'échelle barémique applicable au Directeur général communal de la même commune ;
- L'engagement d'un Directeur financier commun avec la Ville dès janvier 2020 (4/5 – 1/5) ;
- La création du second pilier de pension pour les agents contractuels du C.P.A.S.

Ainsi, par rapport au budget initial 2019, les dépenses du personnel augmentent de 47.716,67 €. Quant à l'article « Frais de fonctionnement recette régionale », le Directeur financier, Receveur régional, serait encore en fonction au C.P.A.S. jusqu'au 31/03/2020. Les frais sont donc diminués en conséquence.

##### **2) Les frais de fonctionnement :**

On constate, au niveau des frais de fonctionnement, une légère augmentation par rapport au budget initial 2019. Cette dernière s'explique par l'augmentation des frais de fonctionnement à la fonction « Administration générale » liée à l'indexation de certains articles ainsi qu'à la fonction « Repas à domicile » liée à l'indexation des prix de l'achat des repas au 01/08/2019.

##### **3) Dépenses aide sociale :**

L'indexation des Revenus d'Intégration Sociale est prévue dès janvier 2020 (3,25 % supplémentaire au vu des montants de janvier 2019). Cette indexation représente un coût supplémentaire de 11.059,65 € par rapport au budget initial 2019. En ce qui concerne les autres articles, ils sont calculés au vu du compte 2018 et des dépenses effectuées dans le courant de l'année 2019 afin de se rapprocher au mieux de la réalité actuelle du Centre.

#### **4) Fonction Médiation de dettes**

Au vu de l'article 121, 2° du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, une dépense de 2.200,00 € est prévue dans le cadre la Convention entre VSZ et le C.P.A.S. de LIMBOURG entrée en vigueur le 01 janvier 2017.

#### **5) Fonction Maison de repos**

Un remboursement de 4.427,08 € à l'Intercommunale Centre d'Accueil les Heures Claires est prévu. Cette somme sera à prévoir chaque année jusqu'en 2023.

#### **6) Fonction ILA**

Suite à une nouvelle Convention qui a pris cours le 01/10/2019, le C.P.A.S. est conventionné pour huit places au lieu de six précédemment (dont une place est suspendue pour le moment).

Les trois places de la seconde habitation sont, quant à elles, suspendues en attente d'un nouvel appartement.

Le traitement de deux travailleurs sociaux est imputé sur cette fonction respectivement pour 0,5 ETP et 0,25 ETP.

La fonction est calculée en fonction de l'ensemble de ces éléments et est à l'équilibre.

#### **7) Repas à domicile**

La fonction est calculée au vu de la hausse du prix des repas du fournisseur liée à l'indexation du 01<sup>er</sup> août 2019 et de l'adaptation de la contribution financière des bénéficiaires des repas à domicile appliquée au vu de ladite indexation.

#### **8) Fonction insertion socioprofessionnelle**

Les traitements d'un travailleur social et d'une aide administrative sont imputés sur cette fonction à raison de 0,5 ETP chacun (APE – Besoins spécifiques pour le service d'insertion socioprofessionnelle). Ainsi que le traitement d'un travailleur social à raison de 0,25 ETP.

En ce qui concerne la mise à disposition sous la forme des articles 60§7 :

- Au niveau des contrats en économie sociale, on prévoit, au vu de notre quota, 2,66 ETP ;
- Au niveau des contrats « hors économie sociale », on prévoit, au vu des collaborations actuelles, 6 ETP. Ainsi que 2 ETP supplémentaires avec de nouvelles collaborations.

En ce qui concerne les subsides :

- Un montant de 67.682,00 € pour les contrats en économie sociale ;
- Un montant équivalent au R.I.S. au taux personne avec charge de famille du S.P.P.I.S. (majoré d'un quart pour les moins de 25 ans) ;
- 10,00 € par jour presté pour les mises à disposition au sein d'Intercommunales, de Communes, d'A.S.B.L.,... (subvention complémentaire de la région wallonne) ;
- Une contribution des utilisateurs.

Les articles tiennent compte des nouvelles instructions comptables du SPW applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le service d'insertion socioprofessionnelle continue à se développer et à créer de nouvelles collaborations dans le cadre des mises à disposition en article 60§7 (durant l'année 2019, deux nouveaux partenaires).

Dans le courant du mois de novembre 2019, une formation axée sur l'aide à la recherche d'emploi et à l'entretien d'embauche est organisée par le C.P.A.S. en collaboration avec un professionnel dans le domaine.

A l'heure actuelle, le C.P.A.S. compte 26 P.I.I.S. (dont 20 subventionnés).

### **En ce qui concerne les recettes**

Le C.P.A.S. compte sur le Fonds spécial de l'Aide Sociale, le Fonds Social Energie, les subsides pour la Médiation de dettes et l'Initiative Locale d'Accueil. S'ajoutent également les financements de l'O.N.S.S. pour 1,5 ETP Fonds Sectoriel et du SPW-Direction de la Promotion de l'Emploi pour les APE (Aide à la Promotion de l'Emploi) soit 3,5 ETP pour « le service dépannage » et 1,00 ETP pour « le service d'insertion socioprofessionnelle ». La Région wallonne nous verse également un subside symbolique pour l'adhésion et le respect du pacte pour une fonction locale solide et solidaire.

En ce qui concerne les locations, elles sont calculées au vu des montants indexés de l'année 2019. De plus, suite à la décision du Conseil de l'Action Sociale du 09 septembre 2019 relative à l'acquisition de l'habitation sise rue Guillaume Maisier 36 à 4830 LIMBOURG, des rentrées locatives sont prévues pour une partie de l'année étant donné les travaux qui sont à réaliser.

Le C.P.A.S. a également un projet concernant l'implantation d'un pylône de télécommunication, ce dernier est actuellement en cours mais sans certitude quant à l'aboutissement du dossier. À l'heure actuelle, les recettes liées à ce projet ne sont donc pas encore inscrites.

Il n'y a pas encore de vente de bois prévue.

Afin d'atteindre un budget en équilibre, la dotation communale s'élève à 719.992,35 €.

### **Remarque générale**

Aucun boni ni mali des exercices antérieurs ne sont prévus au budget initial 2020.

## **BUDGET EXTRAORDINAIRE**

Au budget extraordinaire, les prévisions concernent :

- Achat mobilier de bureau : 5.000,00 € ;
- Achat matériel informatique : 8.000,00 € ;
- Maintenance extraordinaire bâtiment administratif (projet reporté de 2019) : 125.000,00 € ;
- Travaux de l'habitation sise rue Guillaume Maisier 36 à 4830 LIMBOURG (projet reporté de 2019) : 125.000,00 € ;
- Travaux d'entretien extraordinaire des bois : 2.500,00 € ;
- Gros entretiens Ferme sur les Sarts : 20.000,00 € ;
- Maintenance et entretien du bâtiment I.L.A. : 5.000,00 € ;
- Maintenance et entretien de l'habitation sise Avenue Victor David 56 à 4830 LIMBOURG : 5.000,00 € ;
- Aménagement du logement de transit et d'insertion : 1.000,00 €.

Le financement est réalisé via le fonds de réserve extraordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35'.